



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du HAUT-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 31 janvier 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents.  
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mr Daniel BUCKEL procuration à Mr Michel FAGNART

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

**001-2023 - Désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

**Après en avoir pris connaissance,**

**Le Conseil Municipal,**

**DESIGNE Nathalie DENILAULER pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**002-2023 - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022**

**Après en avoir pris connaissance,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.**

**Celui-ci est passé à la signature des présents.**

**003-2023 – Attribution du contrat de débardage et du contrat de façonnage pour 2023**

Suite à l'appel d'offre pour le débardage des bois en forêt communale pour l'année 2023, l'entreprise SAS IDOUX FOR'EST de M. Geoffrey IDOUX et l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI ont été retenues.

Les prix proposés sont mentionnés dans les contrats joints à la délibération.

- SAS IDOUX FOR'EST de M. Geoffrey IDOUX est retenue pour un montant maximum de 43 433 € de débardage, câblage et coupe
- VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI est retenue pour un montant maximum de 44 622 € de débardage, câblage et coupe.

Il est donc proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2023 à l'entreprise SAS IDOUX FOR'EST et à l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS sur la base de prix des contrats.

**Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint à la forêt,**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** l'attribution du contrat de débardage des bois en forêt communale pour 2023 à la SAS IDOUX FOR'EST et à VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS suivant les prix et les contraintes prévus dans les contrats joints en annexes.(annexe n°1)

**APPROUVE** la signature de M. le Maire sur les marchés correspondants et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

**004-2023 – Convention d'occupation du domaine public avec la société TOTEM pour l'implantation d'un pylône d'antennes au lieu-dit SOBACHE annule et remplace la délibération n°54-2022 du 13 décembre 2022.**

Mr le Maire présente au conseil Municipal le dossier d'information portant sur l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile ORANGE sur la parcelle cadastrée section 40 n°109 au lieu-dit FROMENT à SOBACHE.

Le projet porte sur l'implantation d'un pylône treillis de 30m, d'une zone technique et d'une clôture, le tout sur une emprise de 52.90 m2 environ.

Mr le Maire précise que ces antennes relais doivent être installées sur des lieux répondant aux obligations réglementaires. Cette parcelle a été retenue par l'entreprise missionnée par ORANGE.

Mr le Maire informe également le Conseil que, après négociation, la redevance annuelle proposée s'élève à 1 500 €

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide** d'accepter l'implantation de cette antenne relais sur la parcelle section 40 n°109.

**Charge** le Maire du suivi de cette opération.

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public s'y rapportant avec l'entreprise TOTEM France ainsi que toutes les pièces permettant la réalisation de cette opération. En annexe DIM ORANGE du 21/10/2022 et projet de convention.(annexe n°2)

**005-2023 – Vidéoprotection – dossier de subvention DETR**

Le Maire expose que l'installation d'un système de vidéoprotection peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) complémentaire à celle de 2020 pour les nouveaux sites inscrits au projet.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est :

**Dépenses :** Installation système de vidéoprotection : 144 080 € HT

- Aménagement CSU, assistance et logiciels

- Matériels, caméras, transmission
- Génie civil
- Gestion projet et prestation

Recettes :

- DETR (40%)	57 632 €
- REGION GRAND EST (13.9%)	20 000 €
- Autofinancement (46.10%)	66 448 €

Ce projet sera réalisé à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 pour une durée de 18 mois.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**ARRETE** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**006-2023 – Vidéoprotection – dossier de subvention Région Grand Est**

Le Maire expose que l'installation d'un système de vidéoprotection peut bénéficier d'une subvention au titre du développement des usages numériques.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est :

<u>Dépenses :</u> Installation système de vidéoprotection :	192 184 € HT
- Achat et pose de caméras, y compris mâts supports	
- Frais de raccordement à un réseau de communication électroniques	
- Acquisition de systèmes de stockage des vidéos	

Recettes :

- DETR (48.08%)	92 416 €
- REGION GRAND EST (10.4%)	20 000 €
- Autofinancement (41.52%)	79 768 €

Ce projet sera réalisé à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 pour une durée de 18 mois.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**ARRETE** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du développement des usages numériques.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **007-2023 – Point sur l’activité de la communauté de communes du Val d’Argent**

### **Accélérateur de transition : Joel Marty**

Dans la continuité des actions qu’elle mène en faveur de la protection de l’environnement depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Val d’Argent, comme l’ensemble des communes du PETR, a fait part à l’ADEME de sa volonté de participer au dispositif « Accélérateur de Transitions » qui vise à engager la collectivité dans un projet ambitieux de développement durable.

L’objectif d’Accélérateur de transition est de permettre à la CCVA de s’engager dans une démarche transversale, climat – air – énergie – économie circulaire.

Le thème retenu est l’énergie : améliorer la performance énergétique de son patrimoine bâti, accompagnement des habitants du territoire, étudier les ressources locales (bois et énergie fatale des entreprises du territoire).

### **Espace France Services :**

Depuis le 17 janvier 2022 l’Espace France Services est ouvert à la population, trois agents sont dédiés aux différentes missions avec un GUICHET UNIQUE.

Il permet d’accompagner les personnes dans les démarches administratives et numériques du quotidien : (Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d’emploi, permis de conduire, RSA, accompagnement au numérique...).

De nombreux services publics sont également présents sur rendez-vous comme par exemple, les finances publiques, la CAF, La CPAM, Pole emploi...

L’espace France Services installé à l’accueil de la Mairie de Sainte Marie-aux-Mines est bien un service communautaire et de plus en plus sollicité par la population dont nous fêtons l’anniversaire le jeudi 2 février 2023.

## **008-2023 -- Informations du Maire au Conseil Municipal**

### **EHPAD Saint Vincent**

La Commission de sécurité est passée le 25 janvier 2023 (EHPAD Saint-Vincent – 61 résidents actuellement) , les travaux mettront encore du temps à démarrer sur Sainte Marie-aux-Mines ; il est important d’effectuer des travaux sur Sainte-Croix-aux-Mines

AVIS DEFAVORABLE maintenu ; rapport de la commission par le SIS 68 dans 3 semaines.

Des documents AT (autorisation de travaux) sont attendus depuis 2012

### **Questions des conseillers municipaux – Divers**

#### **Marie-Laure HUCK :**

*Une animation jeux de société pour les séniors de Sainte Croix aux Mines est organisée à la Maison des Œuvres le 14 mars après midi. Si l’action rencontre un succès, elle sera ouverte aux personnes de Sainte Marie et sera reconduite une fois par mois.*

Une communication sera faite par courrier adressé personnellement aux personnes de plus de 65 ans ainsi que sur TLVA.

Nathalie DENILAULER :

Des problèmes de stationnement sont récurrents rue Saint Nicolas. Des voitures se garent sur la voie empêchant une bonne circulation pour les riverains, et devant un emplacement réservé aux secours de la Maison des Œuvres.

Michel FAGNART :

La pose d'un miroir serait utile car la rue sur la droite n'est pas visible.

Rémy VOINSON :

Signalement d'une voiture a été accidentée devant mon domicile avec délit de fuite.

Sylvie LÉBOUBE :

La rue du Château rencontre également des problèmes de stationnement gênants.

Michel FAGNART pour Daniel BUCKEL (procuration) :

Il y a un problème de visibilité rue M Burrus, où en sont les travaux d'éclairage ?

Jocelyne ZENNER : ils ne sont pas réalisés cette année.

Jean Marc BURRUS : Une adaptation du réglage d'intensité sera demandée à SPIE

Jocelyne ZENNER : dans le marché de performances énergétiques, la priorité est donnée au remplacement des lampes énergivores.

Jean Pierre MAIRE : Le problème réside dans la hauteur des mas anciens qui sont trop bas.

Francine MEYER : Les passages pour piétons ne sont pas suffisamment éclairés.

Régine ORSATI : La traversée surtout au niveau du distributeur de pizza.

Jocelyne ZENNER : Pourtant, un mas supplémentaire a été ajouté à cet endroit.

Signalement également de l'état du chemin à La Borne qui est toujours boueux

Rue du Grand Rombach, la signalétique et le marquage au sol mériteraient d'être revus ainsi que l'éclairage public défectueux. Une activité sonore et polluante provenant du terrain après l'entreprise est également à signaler

Jean Marc BURRUS : Concernant ce dernier point, un contrôle de conformité va être réalisé par les services de l'ATIP en charge depuis cette année de la police de l'urbanisme. Pour le problème au n°1 Petit Rombach, une action est mise en place mais rendue difficile par la succession.

Jean Marc BURRUS : Une commission finance permettant de prioriser les futures dépenses inscrites au budget 2023 aura lieu en février.

FIN DE LA SEANCE A 21 h 15.

**LA secrétaire de séance :**

**Nathalie DENILAULER**

**Monsieur le Maire :**

**Jean-Marc BURRUS**